Image not found or type unknown

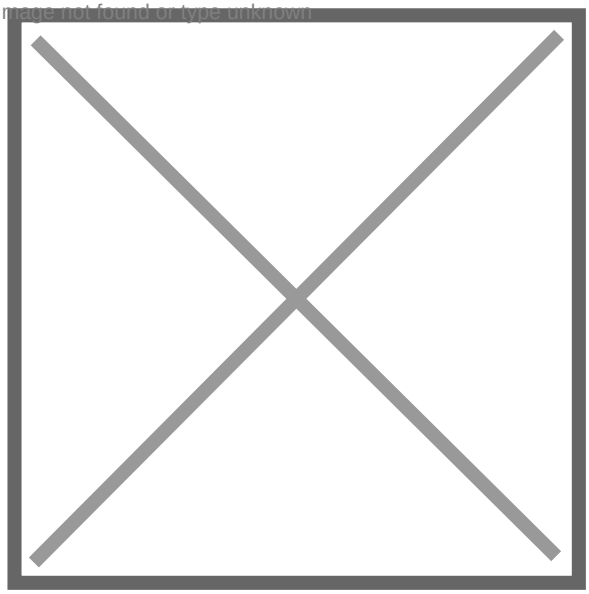

Un compteur pour 2 appartements

Par **mimi19**, le **21/04/2013** à **05:20**

je loue une maison avec un studio reservé au proprietaire celui ci vient de temps en temps mais il n'y a qu'un compteur d'eau et d'electricité que dois je faire pour qu'il regle ses consommations cela dure depuis 3 ans

Par **FRANCK34**, le **21/04/2013** à **08:55**

bonjour,

le problème est que l'on a pas le droit de vendre de l'électricité

si le compteur est à votre nom négociez une compensation sur le loyer versé

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **Lag0**, le **21/04/2013** à **08:56**

Bonjour,
Pour l'eau, il est possible qu'il n'y ait qu'un seul compteur. L'abonnement doit alors rester au bailleur et les charges d'eau réparties selon une grille précisée (en général selon la surface des logements).

Pour l'électricité, c'est illégal, le locataire doit avoir son propre abonnement et donc un compteur pour son logement uniquement.

Par **Boud**, le **23/04/2013** à **12:50**

Bonjour,

Comment vous êtes vous arrangé avec le bailleur en début de location?

Que dit votre bail?

Le problème c'est que si vous allez au conflit avec votre bailleur, soyez assuré qu'à la prochaine échéance vous recevrez un congé, mais d'un autre côté vous n'allez pas payer l'eau et l'électricité de votre bailleur!!

Il est vrai que si le bailleur avait voulu garder le studio pour lui il aurait dû individualiser les deux compteurs.

Privilégiez le dialogue et le consensualisme

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés